

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2016

Publication : 08/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation Ludovic LIONS,  
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



# Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations  
de la Commission permanente

N° CP-2016-7-6-10

Séance du vendredi 1 juillet 2016

## SERVICES D'ASSISTANCE TECHNIQUE CONVENTION AVEC L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE AU TITRE DE SA PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE 2016

**Présidence de :** M. Eric STRAUMANN

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, MM. SCHELLENBERGER, SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, M. VOGT.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. BECHT donne procuration à Mme FUCHS.  
M. BIHL donne procuration à Mme HELDERLE.  
M. HABIG donne procuration à M. STRAUMANN.  
M. MULLER donne procuration à M. GRAPPE.  
M. WITH donne procuration à Mme ORLANDI.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission Permanente,

VU la délibération du Conseil Départemental n° CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative à la Politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 10 juin 2016,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve la convention jointe en annexe à la présente délibération portant sur la participation financière de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse aux missions et frais de

fonctionnement des Services d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE), Eau Potable (SATEP) et Assainissement Non Collectif (SATANC) du Département du Haut-Rhin pour l'année 2016, pour un montant maximal d'aides de 198 246 €,

- autorise le Président du Conseil départemental à la signer,
- précise que la recette maximale escomptée d'un montant de 198 246 € sera imputée sur le Programme C616, Chapitre 75, Fonction 70, Nature 7588.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité